

Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-06 Séances du : **Mardi 11 Décembre et Mercredi 19 Décembre 2018** Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Séance du 11/12/2018

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 9
Votants : 10

Dates convocation :
07/12/2018

Date affichage :
20/12/2018

Séance du 19/12/2018

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 9
Votants : 9

Dates convocation :
13/12/2018

Date affichage :
20/12/2018

L'an deux mil dix-huit le onze du mois de Décembre à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Pierre-Alain VACHERET, Elodie MULLER, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Anne VACHERET, Coraline LANCE

Absents excusés : Séverine CALINON donne procuration à Philippe PERNET

Absents :

Secrétaire de séance : Anne VACHERET

L'an deux mil dix-huit le **dix-neuf** du mois de **Décembre** à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaient présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Pierre-Alain VACHERET, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Anne VACHERET, Coraline LANCE, Séverine CALINON

Absents excusés : Elodie MULLER

Absents :

Secrétaire de séance : Anne VACHERET

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Réunion du 11 Décembre 2018 à 20h30

- *Réhabilitation de 2 logements communaux : choix des entreprises,*
- *Terrains communaux : renouvellement des baux,*
- *Vente des anciens caniveaux,*
- Divers :
- *Information sur une construction sur le domaine public,*
- *Commission de contrôle des listes électorales.*

Réunion du 19 Décembre 2018 à 20h00

- *Réhabilitation de 2 logements communaux : choix des entreprises des lots Chauffage-Ventilation et Plomberie,*
- *Terrains communaux : renouvellement des baux,*
- *PLUI : approbation ou refus,*
- Divers :
- *Information sur une construction sur le domaine public*

1) Réhabilitation de 2 logements communaux : Choix des entreprises

Mr le Maire explique au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis des appels d'offres concernant le marché de création de 2 logements au-dessus de la mairie, plusieurs entreprises ont répondu.

Lot n°1 : Maçonnerie

- Entreprise RICHARD : 18 222,00 € HT
- Entreprise FRANCIOLI : 18 768,62 € HT
- Entreprise DAMIN : 26 692,98 € HT
- Entreprise LABANTI : 25 060,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

RETIENT l'entreprise FRANCIOLI pour un montant de 18 768,62 € HT pour le lot n° 1 « Maçonnerie ».

Lot n°2 : Charpente

- Entreprise VCB : 46 826,28 € HT
- Entreprise PUGET : 49 821,20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Mr VACHERET Pierre-Alain ne participe pas au vote

RETIENT l'entreprise VCB pour un montant de 46 826,28 € pour le lot n° 2 « Charpente-Ossature bois »

Lot n°3 : Menuiseries extérieures

- Entreprise GABRY : 2 639,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

RETIENT l'entreprise GABRY pour un montant de 2 639,00 € HT pour le lot n°3 « Menuiseries Extérieures »

Lot N°4 : Isolation mousse

Ce lot a été abandonné n'étant pas techniquement réalisable.

Lot n°5 : Doublages, Cloisons, Peintures

- Entreprise GABRY : 37 203,62 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

RETIENT l'entreprise GABRY pour un montant de 37 203,62 € HT pour le lot n°5 « Doublages, Cloisons, peintures »

Lot n°6 : Menuiseries intérieures

- Entreprise GABRY : 13 046,80 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**RETIENT l'entreprise GABRY pour un montant de 13 046,80 € HT pour le lot n°6
« Menuiseries intérieures »**

Lot n° 7 et 8 :

**En raison d'un manque de précision, ce point est remis à l'ordre du jour du
prochain conseil municipal**

Lot n°9 : Electricité

-Entreprise ZANETTI : pour la chaufferie : 1 382,00 € HT

-Entreprise ZANETTI : pour les appartements : 13 970,00 € HT

-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**RETIENT l'entreprise ZANETTI pour un montant de 1 382,00 € HT pour le lot n°9
« électricité de la chaufferie »,**

**RETIENT l'entreprise ZANETTI pour un montant de 13 970,00 € HT pour le lot n°9
« électricité des 2 appartements »**

Lot n°10 : Faïences

-Entreprise GRIDELLO : 1 579,76 € HT

-Entreprise PRIMATESTA : 1 790,00 € HT

-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**RETIENT l'entreprise GRIDELLO pour un montant de 1 579,76 € HT pour le lot
n°10 « Faïences »**

Lot n° 11 : Métallerie

-SAS METALLERIE MOULLET : 4 920,00 € HT

-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**RETIENT l'entreprise SAS METALLERIE MOULLET pour un montant de 4 920,00 €
HT pour le lot n°11 « Métallerie »**

2) Terrains communaux : Renouvellement des baux

Mr le Maire explique au conseil municipal que les baux de Mr VACHERET Laurent et Mr ROUGET Vincent concernant les parcelles qu'ils louent à la commune sont à renouveler.

Après discussion, le conseil municipal, décide de ne pas se prononcer ce jour et remet ce point à un prochain ordre du jour.

3) Vente des anciens caniveaux de la commune :

Mr le Maire explique au conseil municipal que des caniveaux de la commune entreposés sur le terrain de jeux intéresseraient un habitant de Gros Buisson. Après discussion, il est proposé de vendre l'ensemble au prix de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de vendre au prix de 100 € l'ensemble des caniveaux.

4) Divers :

Construction sur le domaine public : Ce point est en attente de décision.

Commission de contrôle des listes électorales : Suite à la mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique) qui sera géré par l'INSEE à compter du 1^{er} janvier 2019, la préfecture demande de nommer 3 conseillers municipaux qui ne sont ni maire, ni adjoints et qui sont volontaire pour faire partie de cette commission. Se sont portés volontaires :

- **Mr FUSIER Gérard, Mme LANCE Coraline et Mme VACHERET Anne.**

La préfecture se chargera de désigner un des conseillers qui siègera dans cette commission.

5) Réhabilitation de 2 logements communaux : choix des entreprises des lots chauffage-ventilation et plomberie :

Mr le Maire explique au conseil municipal que lors du dernier conseil municipal, il n'a pas été possible de délibérer sur le choix des entreprises des lots n°7 et 8 concernant la plomberie et le chauffage.

Lot n°7 « Plomberie » :

- Entreprise DBM : 9 999,00 € HT
- Entreprise Franc Comtoise de Confort : 12 529,02 € HT
- Entreprise GRABY : 16 576,00 €
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

RETIENT l'entreprise DBM pour un montant de 9 999,00 € HT pour le lot n°7 « Plomberie »

Lot N°8 « Chauffage-ventilation » :

- Entreprise DBM « chauffage » : 15 429,65 € HT
- Entreprise DBM « chauffage-ventilation » : 39 999,00 € HT
-
- Entreprise Franc Comtoise de Confort « chauffage » : 27 086,36 € HT
- Entreprise Franc Comtoise de Confort « chauffage-ventilation » : 79 713,88 € HT
-
- Entreprise GRABY « chauffage » : 14 468,00 € HT
- Entreprise GRABY « chauffage-ventilation » : 40 888,00 € HT
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

RETIENT l'entreprise GRABY pour un montant de 14 468,00 € HT pour le lot n°8 « Chauffage »

RETIENT l'entreprise GRABY pour un montant de 40 888,00 € HT pour le lot n°8 « Chauffage-ventilation »

6) Terrains communaux : renouvellement des baux :

Mr le Maire explique au conseil municipal que la commune loue des parcelles communales à Messieurs VACHERET Laurent et ROUGET Vincent. Ces baux sont à ce jour arrivés à échéance et sont à renouveler.

Mr ROUGET Vincent exploite les parcelles ZB002, ZB87 et ZD38 dont les contenances sont indiquées sur le bail.

Mr VACHERET Laurent exploite la parcelle ZD55 dont les contenances sont indiquées sur le bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

RENOUVELLE le bail de Mr ROUGET Vincent pour une durée de 9 ans,

RENOUVELLE le bail de Mr VACHERET Laurent pour une durée de 9 ans,

DIT qu'en cas de non notification de congé dans les délais légaux par le preneur ou le propriétaire, le bail sera renouvelé par tacite reconduction pour une nouvelle période de 9 ans sauf si les parties souhaitent y apporter des modifications.

7) PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Mr le Maire expose au conseil municipal l'étude de la dernière édition des propositions du bureau d'études et émet quelques doléances.

Réservation d'un droit de préemption sur la parcelle ZA 81 afin d'y aménager un accueil plus large aux véhicules et piétons,

Zone AUB :

Réfléchir aux différents accès au village pour les poids lourds desservant la scierie (filère bois),

Penser aux ramifications possibles de la Vélo route pour desservir la commune de Falletans (raccordement à la Vélo route – piste éco-responsable).

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer pour le moment.

8) Divers :

Information sur une construction sur le domaine public : point non abordé en réunion

Séance levée du 11 Décembre 2018 à 22h15

Séance levée du 19 Décembre 2018 à 22h15

Le Maire,
Pascal LOPEZ

